

Département de l'Yonne

Communauté de Communes

du Jovinien

Mairie
PRÉFECTURE DE SEINE

05 JAN. 2018

RIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	11 décembre 2017	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 44 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	11 décembre 2017	

Séance du 18 décembre 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS (arrivée à 19 h 20), M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER,
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY,
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Frédérique COLAS,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER,
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU

SECRETARE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : autorisation de créer une ligne de trésorerie au budget annexe « ordures ménagères », suite à l'institution de la redevance incitative, à la place de la TEOM, année 2018

Objet : autorisation de créer une ligne de trésorerie au budget annexe « ordures ménagères », suite à l'institution de la redevance incitative, à la place de la TEOM, année 2018

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Considérant l'institution de la redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères, à la place de la TEOM, à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément à la délibération n° ENV/2017/66 du 26 septembre 2017,

Considérant l'émission des factures à chaque semestre, c'est-à-dire en juillet pour le 1^{er} semestre et en janvier pour le 2^{ème} semestre,

Considérant le besoin de trésorerie pour faire face aux dépenses du budget annexe « ordures ménagères »,

Considérant que cette ligne de trésorerie sera créée pour une année,

Considérant le montant de cette ligne de trésorerie à 1 500 000 €,

Considérant la commission des « finances », réunie le 6 décembre 2017,

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 6 décembre 2017,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la création de cette ligne de trésorerie, d'un montant de 1 500 000 €, pour une année,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Date de réception
par la Sous-Préfecture : 05/01/2018
Date de publication : 05/01/2018



Pour copie conforme,
Pour le Président,